



Le Jeudi 13 Octobre 2022, le colloque du Comité Départemental d'Education pour la Santé des Hautes-Alpes-CODES 05, avec le soutien et les allocutions de l'Agence Régionale de Santé PACA, par Christel-Aurore MACHADO, pour la Direction Départementale, et Olivier REILHES, pour le Siège ; le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, par Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités ; et la Caisse Commune de Sécurité Sociale 05, par Jean-François GOURDON, Directeur Adjoint, à Savines-le-Lac, **sur le thème de la santé publique de demain**, a réuni plus de soixante-dix personnes, élus, acteurs institutionnels et associatifs, professionnels de santé, du médico-social, de l'éducation, usagers, bénévoles...

S'appuyant sur le rapport du Pr Frank CHAUVIN, « DESSINER LA SANTE PUBLIQUE DE DEMAIN », et l'intervention de Dr Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique - EHESP Médecin de santé publique, contributeur de ce rapport, les points majeurs à retenir sont les suivants :

- L'évolution de notre système de santé repose sur **quatre valeurs** : l'équité, la solidarité, la transparence et l'efficacité.
- Il est construit en tenant compte de **cinq principes d'action** :
 - Repositionner la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) au cœur des politiques,
 - Etablir la santé en tant que paramètre d'intervention et d'évaluation de toutes les politiques publiques,
 - Renforcer la mise en œuvre territoriale de la santé publique,
 - Promouvoir la démocratie en santé,
 - Appliquer une approche dite de « One Health » (une seule santé) qui vise à développer les collaborations interdisciplinaires entre la santé humaine, animale et environnementale.

Parmi les 10 chantiers, 40 propositions et 5 priorités, dégagés dans ce rapport, il a été identifié des propositions intéressantes, qui nécessitent un portage politique :

- **Plan de développement de la littératie en santé, dès le plus jeune âge,**
- **Financement pérenne pour la santé publique au sein de l'ONDAM (dans un contexte de tension forte sur les financements pour la santé publique et le système de soins),**
- **Mettre en place une « mission de service public » et une force d'intervention au niveau territorial,**
- **Renforcer la dimension participative des interventions de santé publique,**
- **Renforcer les interventions et dispositifs pour les personnes vulnérables (jeunes, santé au travail...), « l'aller-vers »**
- **Renforcer la qualification des professionnels de santé publique.**

Mr Olivier REILHES, Directeur de la santé publique et environnementale de l'ARS PACA, a rappelé le Cadre d'Orientation Stratégique de l'ARS PACA, avec ses grands enjeux :

- Accompagnement du vieillissement, en particulier à domicile
- Importance du public jeune

Exemple : Politique des 1000 premiers jours, développement des compétences psychosociales, repérage des troubles du développement...

- Dépistage des maladies chroniques
- Question de la santé mentale
- Systèmes d'information et numérique

Des besoins majeurs sont identifiés :

- Stabilisation des structures les plus structurantes dans le champ de la prévention avec des CPO
- Coordination des financeurs au niveau régional, en s'appuyant sur le modèle de la Conférence des financeurs pour la CFPPA
- Améliorer la lisibilité de l'offre de prévention, notamment pour les acteurs nouveaux, comme les CPTS
- Former davantage les professionnels de santé en matière de prévention et de santé publique
- Avancer sur la vaccination avec la possibilité de prescrire pour les infirmiers libéraux et les pharmaciens
- Renforcer les démarches d'« aller vers » les populations isolées, éloignées de l'offre de prévention et de soins, développer la médiation en santé, développer l'entretien motivationnel...
- Développer l'évaluation

Concernant les enjeux du prochain Projet Régional de Santé PACA, quelques axes de réflexions sont posés :

- Comment protéger la santé de la population de la région ? En prenant en compte la santé environnement ; la prévention primaire ; la veille et la sécurité sanitaire et la gestion de crise
- Comment faciliter la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ?
- Sortir de la logique de parcours
- Comment prendre en compte les besoins des territoires tout en respectant une cohérence d'offre départementale et régionale
- Place de la prévention dans le premier recours avec l'organisation en CPTS, avec la montée en puissance de l'Assurance Maladie sur le champ de la prévention

Une table ronde a permis d'exposer et de présenter des actions et initiatives partenariales, locales et régionales, sur différents enjeux et piliers de santé publique :

- Accessibilité à l'information et d'offre documentaire, avec l'intervention de Stéphanie MARCHAIS, Documentaliste au CRES PACA.

- Développement de l'offre de formation sur le territoire, avec l'intervention de Christelle MATHIEU, Directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale, et de Marie-Pierre BASSA-PANICOT, Responsable développement de l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale et Seltzer Compétences.

- Implantation et animation d'actions et de programmes probants, avec l'intervention d'Anaïs ROGER, Chargée de projets de la Fédération Addiction, avec la présentation du programme « Unplugged », et

Nina TAUREL Chargée de projets au CoDES 83, avec la présentation du programme « Good Behavior Game ».

- Accompagnement des collectivités et entreprises sur le territoire, avec les Conventions Territoriales Globales, portées par la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes ; la nouvelle loi de Santé au travail avec un renforcement des missions de prévention des services de santé au travail, avec l'intervention de André DUBOIS, Médecin du travail au GEST 05, et enfin sur les liens entre CPTS et collectivités pour promouvoir la santé au sein des populations, avec l'intervention de Hélène BEGUIN, Coordinatrice de la CPTS Champsaur-Valgaudemar.

L'après-midi, 4 ATELIERS ont permis de produire des propositions et perspectives de travail pour notre département des HAUTES-ALPES, dont les principales sont les suivantes (par atelier) :

- **ATELIER 1 : Comment favoriser l'accessibilité à une information fiable à tous ?**
 - Afin de diminuer la fracture numérique, il est important de ne pas se limiter aux outils numériques, et de rendre accessible par cartographie les facilitateurs existants (médiateurs numériques),
 - Communiquer et diffuser les sources d'information validée, fiable et actualisée dans les structures à fort maillage territorial comme les Maisons Frances Services, Médiathèques...
 - Participer au renforcement des compétences psychosociales à tout âge et notamment développer l'esprit critique pour faciliter l'accès à une information fiable.

- **ATELIER 2 : La formation au service du territoire et de la santé des publics et usagers ?**
 - Structurer, centraliser l'offre et gagner en visibilité,
 - S'emparer du format numérique type MOOC,
 - Promouvoir un continuum de formations et développer de nouvelles offres de formations en santé publique, incitatives, avec un rappel des obligations des employeurs et droits des salariés.

- **ATELIER 3 : Les programmes probants... De quoi parle-t'on et quelles sont leurs modalités d'application ?**
 - Développer la communication et la connaissance de ce qu'est un programme probant chez tous les partenaires institutionnels et opérationnels,
 - Solliciter, impliquer, la Direction des Services Département de l'Education Nationale, et les autres acteurs institutionnels, afin de faciliter la mise en place des programmes probants sur notre territoire.

- **ATELIER 4 : Les politiques publiques : quelle place aux collectivités et entreprises pour promouvoir la santé des populations ?**
 - Développer une culture de la santé publique : Former les élus et animer des réunions publiques associant collectivités locales et entreprises, à partir de diagnostics partagés,

- Développer des programmes de qualité de vie au travail dans l'ensemble des entreprises Haute-alpines,
- Intégrer les entreprises au sein du Conseil Territorial de Santé (CTS),
- Développer via le CTS, des contractualisations avec les collectivités et entreprises type Convention Territoriale Globale, contrat locaux de santé dont contrats locaux de santé mentale... et les mailler (convergence de dispositifs),
- Travailler concrètement avec les collectivités locales et les entreprises sur les questions de mobilité et sur l'alimentation (ex : problématique de restauration collective).

En conclusion, il apparaît comme primordial de renforcer les alliances avec les acteurs locaux, de renforcer la place des collectivités, dans le développement de la promotion et de l'éducation pour la santé, et d'intégrer les évolutions et les enjeux environnementaux émergents dans toute politique de santé publique.